

Offre d'emploi de chargé d'enseignement vacataire en anglais en DUT : spécialité Génie Biologique 2^{ème} année

• Contexte

L'institut universitaire de technologie de Cergy-Pontoise (IUT) est une composante de l'université de Cergy-Pontoise. Il est composé de 9 départements d'enseignement répartis sur 4 sites dans le Val-d'Oise. L'IUT propose 7 spécialités de DUT, 18 licences professionnelles et accueille plus de 1700 étudiants en formation initiale, continue et en alternance.

L'IUT de Cergy-Pontoise recherche un chargé d'enseignement en anglais pour intervenir auprès d'environ 26 étudiants de la formation Génie Biologique, option Génie de l'environnement. Ce DUT forme des techniciens dans le domaine de l'environnement.

• Lieu d'enseignement

IUT de Cergy-Pontoise, département Génie Biologique, site de Saint-Martin (station de RER : Cergy-Pontoise /SNCF : Pontoise).

• Thématiques du cours

L'intervenant devra assurer 24h dans des cours de TD en anglais. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Textes autour de l'environnement
- Audios, vidéos de compréhension

L'intervenant aura à sa disposition les équipements suivants : tableau interactif, ordinateur, PC portable.

L'enseignement s'effectuera en demi-journée (3h) réparties durant l'année universitaire de préférence les lundis de 14H30 à 17H45, hors congés scolaires. L'intervenant est libre, sous réserve de validation du responsable du module d'anglais, de son programme et de son organisation.

• Documents à fournir

Un CV et si possible des références. Selon sa situation professionnelle, il sera demandé chaque année à l'intervenant de compléter un dossier administratif.

• Conditions pour candidater

Le candidat doit être dans une des situations décrite ci-dessous :

- Enseignant dans un établissement public ou privé sous contrat
- Salarié de la fonction publique (agent titulaire ou contractuel, autre qu'enseignant)
- Chef d'entreprise, commerçant ou artisan
- Salarié du secteur privé
- Travailleur indépendant assujetti ou non assujetti à la taxe professionnelle
- Ancien chargé d'enseignement vacataire (dans le cadre de la loi contre l'exclusion)

• Rémunération

Le taux horaire (heure complémentaire) est fixé par arrêté ministériel. Le taux brut est actuellement de 41.41€ pour une heure de TD. Le nombre d'heures de vacation d'enseignement est limité annuellement à 188 heures.

Les vacataires sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

• Contact

Patricia GUINOT : patricia.guinot@u-cergy.fr, responsable des modules d'anglais du département Génie Biologique.